



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/344

Base vie des industriels forains - Exonération de la redevance sur la période du 15 mars au 30 juin 2020 et du 26 septembre au 16 octobre 2020

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/344 - BASE VIE DES INDUSTRIELS FORAINS - EXONERATION DE LA REDEVANCE SUR LA PERIODE DU 15 MARS AU 30 JUIN 2020 ET DU 26 SEPTEMBRE AU 16 OCTOBRE 2020 (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis avril 2017, les industriels forains participant aux vogues autorisées par la Ville de Lyon (vogue de la Croix-Rousse, vogue d'hiver à la Confluence, vogue de Monplaisir et vogue d'été à la Confluence) peuvent s'installer sur une base vie, située rue Oradour sur Glane à Vénissieux, propriété de la Ville de Lyon. Cette occupation donne lieu au paiement d'une redevance créée par délibération n° 2017-2881 du 27 mars 2017. Le montant de cette redevance a été révisé par délibération 2019/4647 du 25 mars 2019 et est désormais fixée à 485 € par mois.

La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a instauré un état d'urgence sanitaire et autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures destinées à adapter le dispositif de l'état d'urgence sanitaire dans les collectivités. Ce texte a instauré, notamment, des limitations d'aller et venir et régi les modalités de confinement à domicile.

Pour atténuer les effets de la crise et prévenir la multiplication des défaillances, la Ville de Lyon a adopté, dès les premières semaines, un ensemble de mesures de soutien économique à caractère général en faveur des commerçants et des entreprises affectés par la crise.

Dans ce cadre, elle a notamment suspendu le paiement des redevances d'occupation temporaire ainsi que le paiement des loyers commerciaux et professionnels de son parc privé. Elle s'est mobilisée pour répondre aux nombreuses sollicitations des commerçants et des entreprises affectés par la crise.

La Ville de Lyon a également mis en place des dispositifs d'aide sectoriels en faveur des secteurs les plus durement touchés et adopté par délibération n° 2020/5495 du Conseil municipal du 7 mai 2020 une série d'exonérations pour les occupations commerciales du domaine public.

Les forains exerçant à Lyon ont été directement touchés par les mesures de confinement : ainsi, la vogue de Monplaisir, prévue au printemps et la vogue d'été à la Confluence ont été annulées. Les forains présents n'ont donc perçu aucune recette durant leur période d'installation sur la base vie située rue Oradour sur Glane à Vénissieux.

Par ailleurs, la vogue de la Croix-Rousse, qui devait se tenir du 3 octobre au 11 novembre a, du fait des conditions sanitaires défavorables, été annulée. De ce fait, les forains installés sur la base vie n'ont pas pu exercer leur métier.

C'est pourquoi, afin d'accompagner les industriels forains, il est proposé de voter une exonération des redevances liées à l'occupation de la base vie dues par les forains sur la

période du 15 mars au 30 juin 2020 et du 26 septembre au 16 octobre 2020 pour une perte de recettes pour la Ville estimée à 28 300 €.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2017/2881 du 27 mars 2017 et n° 2020/5495 du 7 mai 2020 ;

Vu l'avis favorable du Comité d'Instruction des Réclamations (CIR) du 5 octobre 2020 ;

Où l'avis de la commission **Transition écologique - Mobilités** ;

DELIBERE

- 1- L'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public due par les forains installés sur la base vie du 15 mars au 30 juin 2020 et du 26 septembre au 16 octobre 2020 est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET